



# COVID-19 Rapport commercial aux intervenants de l'industrie

## Le 21 avril 2020

### MESSAGE CLÉ

**L'Agence des services frontaliers du Canada se concentre sur la santé et la sécurité des Canadiens. C'est pourquoi un grand nombre de nos ressources sont actuellement centrées sur la COVID-19.**

**Certaines de nos normes de service peuvent en être affectées, et vous pourriez subir des retards. Nous vous remercions de votre patience et de votre coopération.**

### Questions clés

#### **Directive émise, exigeant que les voyageurs (conducteurs) cherchant à entrer au Canada portent un masque ou un couvre-visage non médical**

- En ce qui concerne la directive émise, exigeant que les voyageurs cherchant à entrer au Canada portent un masque ou un couvre-visage non médical, nous fournissons des éclaircissements sur ces dispositions pour les conducteurs commerciaux qui sont exemptés de la quarantaine obligatoire. Nous sommes conscients que cette directive a été émise avec peu de préavis et cette exigence sera appliquée progressivement. Nous sollicitons votre coopération pour encourager les conducteurs à porter un masque non médical ou un masque couvrant le visage, ainsi que pour suivre toutes les autres recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC).

L'ASFC est en voie d'obtenir des masques faciaux non médicaux qui peuvent être fournis aux voyageurs essentiels lorsqu'ils sont en contact avec les agents des services frontaliers aux points d'entrée. Cependant, nous n'avons pas d'inventaire pour le moment, et nous invitons donc vivement la communauté des transporteurs et des conducteurs à adopter ces mesures afin de poursuivre nos efforts collectifs pour qu'ils se protègent et protègent les autres.

#### **Alternatives au traitement des documents papier**

- L'ASFC progresse vers l'utilisation accrue du courrier électronique et de la télécopie, au lieu de la présentation sur papier des documents commerciaux. Les clients commerciaux sont invités à communiquer avec leur bureau local de l'ASFC afin de déterminer leur état de préparation et la meilleure méthode actuellement disponible. Les clients doivent obtenir une confirmation du bureau local avant d'envoyer des documents par courrier électronique. Veuillez consulter l'annexe A pour plus de détails et noter les mises à jour en rouge.

### Autres sources de renseignements

- Les mises à jour officielles de la COVID-19 sont disponibles sur le site web du [Gouvernement du Canada](https://www.gouvernement.ca).

### Contacts

Si vous avez des questions complémentaires, veuillez s'il vous plait les faire parvenir au CCACF à l'adresse suivante : [BCCC-CCACF@CBSA-ASFC.GC.CA](mailto:BCCC-CCACF@CBSA-ASFC.GC.CA)

[Fred.Gaspar@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:Fred.Gaspar@cbsa-asfc.gc.ca)

Directeur général du programme commercial  
Bureau # 613-957-3511  
Cellulaire # 343-542-9240

[Doug.Band@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:Doug.Band@cbsa-asfc.gc.ca)

Directeur général des programmes  
commerciaux et antidumping  
Bureau # 613-954-7338  
Cellulaire # 613-295-5992

**Le Service d'information sur la frontière (SIF):** Du Canada (Sans frais) - 1-800-461-9999  
De l'extérieur du Canada (Frais interurbains applicables) - 1-204-983-3500

## Annexe A - Alternatives au traitement des documents papier

### Liste des documents approuvés par le siège pour soumission électronique

<b><i>Peut être envoyé par courriel/télécopie</i></b>	<b><i>Exclus - Ne peut pas être envoyé par courriel/télécopie</i></b>
<p><b>Fret</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire A8A(B) document de contrôle du fret</li> <li>• Réenregistrement du manifeste</li> <li>• Déconsolidation</li> <li>• Formulaire A10 Sommaire</li> <li>• Formulaire A30 Avis de réaffectation</li> <li>• BSF673</li> <li>• A6/A6A</li> </ul> <p><b>Mainlevée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MDM/SEA papier (avec feuille maîtresse d'exception EDI)</li> <li>• Types B3 : tous, sauf lorsque le paiement est requis avant la mainlevée</li> <li>• Demandes de mainlevée réglementées, pas autrement exclus</li> <li>• Déclarer devant arriver (DDA) / Valeur incluse (VI)</li> <li>• Expédition aérospatiale</li> <li>• A48 Corrections de MDM</li> <li>• K36A – Magasins de navires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes de mainlevée qui doivent être envoyées par EDI, conformément au D17-1-4</li> <li>• Les envois réglementés nécessitant ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Certificats Kimberley</li> <li>◦ Permis CITES</li> </ul> </li> <li>• Les B3 de type C pour lesquels le paiement est exigé avant la mainlevée</li> <li>• K32 – Demandes de remboursement</li> </ul>

#### Points clés :

- La législation existante continue de s'appliquer. Il convient de noter que le règlement sur l'octroi de licences aux courtiers en douane exige que les documents relatifs à la mainlevée ne soient présentés que par les courtiers ayant un bureau dans le port.
- Les politiques existantes et les mémorandums D (c'est-à-dire la série D3, D17-1-4) continuent de s'appliquer.
- Tous les documents sont toujours requis, dans le bon ordre.
- Pour les demandes de mainlevée, une feuille maîtresse d'exception EDI doit être fournie, conformément au D17-1-4.
- Au lieu d'enveloppes colorées, il faut écrire la couleur d'enveloppe spécifiée dans la note de service D sur la première page pour permettre le triage des demandes.
- Des informations et des procédures supplémentaires seront fournies par le port.
- Les demandes non conformes seront rejetées.

### Points clés pour le courrier électronique :

- Des adresses électroniques distinctes seront fournies par le port pour les demandes de fret et de mainlevée ;
- L'objet du message doit être : TYPE DE DEMANDE - NUMÉRO DE TRANSACTION, c'est-à-dire MDM - 12345-1900123459 ; A48 - 12345-1900123459 ; BSF673 - 014-28442347324 ;
- La demande sur papier doit être transmise au moyen d'un document PDF joint ;
- Seules les pièces jointes en format PDF sont autorisées ;
- Le nom du fichier PDF doit être NUMÉRO DE TRANSACTION.pdf, c'est-à-dire 12345-1900123459.pdf ; et
- Notez que le type de demande n'est pas indiqué dans le nom du fichier, mais seulement dans l'objet.

### Points clés pour la télécopie :

- Il s'agit d'un processus provisoire uniquement, pour la durée de la pandémie.
- Deux copies sont nécessaires pour les envois par télécopie, une pour conservation par l'ASFC et une pour être timbrée et retournée au client.
- Indiquez le nom du contact, son numéro de téléphone et son adresse électronique.

### Timbres électroniques de l'ASFC :

Certains bureaux de l'ASFC retournent par courriel aux clients les documents estampillés électroniquement. Comme les versions électroniques des timbres apparaissent différemment des timbres physiques, ils sont partagés ici à des fins de sensibilisation.



**Ports d'entrée actuels participant aux salles de comptoir électroniques :**

*Les clients doivent obtenir une confirmation du bureau local avant d'envoyer des documents par courrier électronique.*

Code du port	Région / Lieu	Fret / Mainlevée	Courriel
009	Halifax	Fret	<a href="mailto:CBSA.Manifest-009-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Manifest-009-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
009	Halifax	Mainlevée	<a href="mailto:CBSA.Commercial-009.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Commercial-009.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
395	Montréal	Fret	<a href="mailto:CBSA.Manifest-395-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Manifest-395-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
395	Montréal	Mainlevée	<a href="mailto:CBSA.Commercial-395.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Commercial-395.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
417	Kitchener	Fret	<a href="mailto:CBSA.Manifest-417-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Manifest-417-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
417	Kitchener	Mainlevée	<a href="mailto:CBSA.Commercial-417.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Commercial-417.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
453	Windsor	Mainlevée	<a href="mailto:CBSA.Commercial-453.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Commercial-453.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
495	Toronto	Fret	<a href="mailto:CBSA.Manifest-495-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Manifest-495-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
497	Toronto	Fret	<a href="mailto:CBSA.Manifest-497-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Manifest-497-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
809	Vancouver	Mainlevée	<a href="mailto:CBSA.Commercial-809.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Commercial-809.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
809	Vancouver	Fret	<a href="mailto:CBSA.Manifest-495-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Manifest-495-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
809	Vancouver	Fret - Volume important pouvant atteindre 100 pages. Si vous envoyez plus de 100 pages, veuillez nous en informer à l'avance.	<a href="mailto:809VCOWMANIFESTCONTROL@cbsa-asfc.gc.ca">809VCOWMANIFESTCONTROL@cbsa-asfc.gc.ca</a>
821	Aéroport international de Vancouver	Fret	<a href="mailto:CBSA.Manifest-821-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Manifest-821-Manifeste.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>
821	Aéroport international de Vancouver	Mainlevée	<a href="mailto:CBSA.Commercial-821.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca">CBSA.Commercial-821.ASFC@cbsa-asfc.gc.ca</a>